

Commission de la défense nationale et des forces armées

Mardi 18 octobre 2016

Séance de 17 heures

Compte rendu n° 11

Présidence de Mme Patricia Adam, présidente

— Audition du général Richard Lizurey, directeur général de la gendarmerie nationale, sur le projet de loi de finances pour 2017

La séance est ouverte à dix-sept heures.

Mme la présidente Patricia Adam. Nous poursuivons nos auditions sur le projet de loi de finances pour 2017. Général, c'est la première fois que vous venez devant notre commission puisque vous n'avez pris vos fonctions que le 1^{er} septembre dernier. Le budget que vous allez nous présenter va dans le bon sens, avec des embauches et des crédits en progression. Vous nous parlerez certainement aussi de la réserve opérationnelle et de la garde nationale, qui ont été évoquées lors des précédentes auditions.

Général Richard Lizurey, directeur général de la gendarmerie nationale. Je suis ravi d'être parmi vous pour un tour d'horizon qui portera d'abord sur le bilan de l'action engagée au cours des derniers mois et des dernières années, ensuite et surtout sur la manière dont j'envisage de faire évoluer la maison gendarmerie à l'avenir.

Je suis aujourd'hui à la tête d'une gendarmerie en mouvement et engagée. Engagée au quotidien, sur le terrain, par l'intermédiaire des brigades territoriales ; engagée dans tous les grands événements ; engagée aussi dans une profonde rénovation au titre de la feuille de route, qui va être prolongée car elle contribue à une démarche de modernisation et de simplification permanentes. La participation de la totalité des personnels à cette entreprise est essentielle : dans cette démarche *bottom-up* (ascendante), les propositions des personnels sont agrégées au niveau central, puis diffusées dans l'ensemble de la maison.

Cette gendarmerie, également dynamique, bénéficie depuis maintenant deux ans d'importants moyens dans le cadre du plan de lutte antiterroriste, du plan de lutte contre l'immigration clandestine et du pacte de sécurité. L'année 2016, en particulier, a été exceptionnelle à tous égards : les effectifs de la gendarmerie ont augmenté de plus de 2 300 postes ; cela a permis de créer un escadron de gendarmerie mobile à Rosny-sous-Bois, récemment inauguré par le ministre de l'Intérieur, ainsi qu'un cinquième peloton dans vingt-deux escadrons de

gendarmerie mobile, ce qui accroît notre capacité opérationnelle.

En matière d'intervention, nous avons également créé trois antennes supplémentaires du groupe d'intervention de la gendarmerie nationale (GIGN) en métropole, ce qui porte leur nombre à six, et une à Mayotte, ce qui en fait sept outre-mer.

En matière d'intervention intermédiaire, nous avons créé des pelotons de surveillance et d'intervention de la gendarmerie (PSIG) renforcés, dits PSIG Sabre, dotés de moyens de protection supplémentaires – casques et boucliers balistiques –, d'un armement – le fusil HK G36 – qui développe leur capacité offensive, et d'une grande mobilité grâce aux véhicules Sharan.

Concernant les modes d'action, en coopération avec la police nationale, nous avons mis en place, sous la houlette du ministre de l'Intérieur, le schéma national d'intervention, qui marque une évolution majeure dans la conception de l'action des forces de sécurité : en cas d'attentat ou de tuerie de masse, c'est désormais l'unité la plus proche qui intervient. C'est une nouveauté : jusqu'à présent, la compétence territoriale l'emportait sur la proximité, et non l'inverse.

Une autre évolution s'est concrétisée par l'exercice Minerve que nous avons conduit avec l'armée de terre dans le cadre de l'opération Sentinelle. Il nous a permis de valider plusieurs coopérations et moyens de coordination. Nous sommes aujourd'hui parvenus à un bon équilibre avec nos camarades des armées, engagés dans des missions plus dynamiques qu'auparavant et qui contribuent, en lien avec nous, à la sécurité des Français.

L'adaptation de la gendarmerie concerne aussi les brigades territoriales. Celles-ci ont été étoffées par l'affectation de 583 personnels, notamment dans les zones frontalières ou dans celles par lesquelles passent d'importants flux de population. Ici aussi, le renforcement des moyens permet de gagner en dynamisme et en capacité opérationnelle.

S'agissant du renseignement, nous avons également accru nos capacités, en créant 25 antennes territoriales auxquelles d'autres s'ajouteront en 2017 – je vais y revenir. Elles dépendent du service central du renseignement territorial (SCRT) et sont constituées chacune d'un binôme de gendarmes installé dans une brigade de gendarmerie, mais qui a pour vocation de capter, dans les profondeurs du territoire, des signaux faibles qu'il est ensuite chargé d'analyser et d'exploiter avant de les transmettre aux services spécialisés.

Nous avons en outre créé 29 cellules d'observation et de surveillance, chargées de contribuer à la recherche du renseignement au quotidien et composées de personnels aguerris qui agissent en civil dans le cadre des enquêtes judiciaires ou administratives.

Dans ce domaine, la loi du 24 juillet 2015 nous a conféré plusieurs capacités nouvelles. Nous sommes désormais inscrits dans le deuxième cercle du renseignement. Dans ce cadre, nous pouvons effectuer des investigations grâce aux IMSI-catchers et à des moyens d'intrusion électroniques. Les nouvelles techniques du renseignement nous sont officiellement ouvertes. La sous-direction de l'anticipation opérationnelle (SDAO), qui fait partie des services prescripteurs, le GIGN et les sections de recherches contribuent à cette quête du renseignement.

D'une manière générale, en matière de renseignement, le décloisonnement des services a fait

de grands progrès.

S'agissant du recrutement, nous avons ouvert en 2016 une nouvelle école à Dijon, sur l'emprise de l'ancienne base aérienne qui nous a été cédée à titre onéreux par le ministère de la Défense. La première compagnie d'élèves gendarmes, composée de 124 élèves, a intégré l'école hier. Il convient de noter l'excellente coopération entre l'armée de l'air, pour la défense, et la gendarmerie, pour l'intérieur, qui a permis la mise en œuvre en moins d'un an de la décision d'installation à Dijon.

En outre, en 2016, nous avons revu la formation pour absorber nos effectifs supplémentaires. Jusqu'en 2015, l'année de formation des élèves gendarmes se répartissait entre neuf mois de présence en école et trois mois de stage en unité. Cette année, pour accélérer la mise à l'emploi de nos personnels, nous avons réduit la formation en école à six mois pour les anciens militaires et huit mois pour les personnes venues du civil. Ce changement densifie la formation en école et devrait nous permettre d'atteindre le schéma d'emploi en fin d'année, avec la totalité des effectifs prévus : c'était un défi.

En matière de fonctionnement, grâce aux crédits qui nous ont été alloués, nous avons pu commander 3 000 véhicules cette année, ce qui correspond au renouvellement à terme de notre parc. C'est la première fois depuis six ans que nous atteignons ce chiffre. La tendance est la même pour 2017.

S'agissant de l'immobilier, élément important du fonctionnement de la gendarmerie nationale, le plan d'urgence lancé il y a deux ans nous a permis de consacrer 70 millions d'euros de crédits en autorisations d'engagement à des travaux destinés principalement à la mise aux normes des infrastructures immobilières, mais également à la réfection de logements – 5 000 en 2016, 4 000 prévus en 2017 – qui sont répartis sur l'ensemble du territoire : c'est un signe, envoyé au plus grand nombre possible d'unités, de l'effort que nous consentons pour les gendarmes et leurs familles.

L'année 2016 nous a ainsi permis de progresser dans de nombreux domaines. En 2017, nous pourrions aller encore plus loin grâce aux moyens qui nous sont alloués. Dans ce cadre, je vise trois objectifs principaux.

Premièrement, poursuivre l'adaptation de la gendarmerie aux évolutions de la menace ; c'est bien le moins. Deuxièmement, remettre l'accent sur les brigades territoriales, chevilles ouvrières de la maison gendarmerie, pour qu'elles puissent aller davantage à la rencontre de la population grâce à une proximité renouvelée. Troisièmement, prolonger la modernisation de la gendarmerie dans le cadre ministériel, notamment à travers la feuille de route.

Sur le premier point, le budget 2017 est en hausse de 342 millions d'euros en autorisations d'engagement et de 293 millions en crédits de paiement, ce qui va nous permettre de créer 255 postes supplémentaires, dont 200 au titre de l'engagement présidentiel du début du quinquennat, qui viendront renforcer les unités territoriales, pierre angulaire de la sécurité, et 55 qui seront affectés aux antennes du renseignement territorial (ART). En ce dernier domaine, nous poursuivons nos efforts, en lien avec le SCRT.

Les 144 effectifs supplémentaires qui apparaissent sur les différents documents budgétaires sont destinés à renforcer les PSPG (pelotons spécialisés de protection de la gendarmerie) et sont financés par EDF. Leur mention ne correspond donc qu'à une régularisation : il y a bien 255 créations nettes de postes.

L'année 2017 sera également marquée par une montée en puissance de la réserve opérationnelle, qui est l'un des éléments de la garde nationale – vous y avez fait allusion, Madame la présidente. La garde nationale est un label et repose sur deux piliers : la défense et l'intérieur, puisqu'elle associe les réserves militaires et celles de la gendarmerie et de la police nationales. Le système, tel qu'il a été élaboré de manière conjointe, me paraît efficient, car il conserve à chaque pilier son efficacité propre : chaque élément peut poursuivre sa dynamique spécifique et, s'agissant des réserves de la gendarmerie, sa montée en puissance.

Nous avons aujourd'hui 28 500 réservistes ; l'objectif est de parvenir à 40 000 d'ici à 2019. Cela nécessitera un effort budgétaire, mais aussi et surtout une procédure de recrutement et de fidélisation des réservistes, afin de les engager durablement au service de la sécurité publique générale. Les candidats sont très nombreux : ils étaient plusieurs milliers cet été, ce qui nous a conduits à porter la limite d'âge de 30 à 40 ans à partir du mois de juillet ; nous recrutons également des personnes plus âgées, au cas par cas, en fonction de leurs compétences et de leur aptitude physique. Ces recrutements nous permettront, je l'espère, d'atteindre fin 2018 une empreinte au sol de 4 000 réservistes par jour, soit deux fois plus qu'il y a moins d'un an.

Cette montée en puissance de la réserve passe par une chaîne fonctionnelle rénovée : nous allons installer des cellules « réserve » dans chaque groupement, c'est-à-dire dans chaque département. Elles existent déjà en gestion ; nous allons les créer en organisation pour les reconnaître réellement. Nous allons également créer, dès le 1^{er} novembre prochain, un commandement des réserves de la gendarmerie, par transformation de la délégation aux réserves, pour signifier que cette fonction fait partie intégrante de la capacité opérationnelle de la gendarmerie et joue un rôle déterminant dans son efficacité.

Le budget 2017 nous permettra également de reconnaître l'engagement des gendarmes dans le cadre des mesures dites catégorielles. Le protocole signé le 11 avril comporte plusieurs avancées : d'abord la transcription pour les gendarmes du PPCR (parcours professionnels, carrières et rémunérations), mais aussi d'autres mesures qui concernent toutes les catégories de personnels, du gendarme adjoint volontaire au sous-officier et à l'officier. Ce plan de valorisation a été élaboré en lien avec les commissions de concertation ; il a fait l'objet d'une saisine de l'ensemble des commissions de participation, lesquelles ont émis un avis et formulé des propositions qui ont été étudiées au niveau central, traduites en propositions au Gouvernement et validées pour nombre d'entre elles. D'une manière générale, le dialogue social est un axe majeur au sein de la gendarmerie. J'y reviendrai. Ici comme dans d'autres domaines, on voit à l'œuvre une concertation qui fonctionne, qui s'appuie sur des représentants et des présidents de catégorie animés d'un esprit très constructif et qui apporte une contribution tout à fait positive à l'évolution de la maison.

S'agissant des crédits de fonctionnement, les crédits hors titre 2 sont d'abord alloués à la poursuite des actions entreprises dans le cadre du pacte de sécurité, pour 73,4 millions d'euros : ils permettront de continuer à mettre en œuvre les PSIG Sabre, à fournir les équipements des antennes du GIGN et ceux destinés à renforcer la protection des personnels. Mon objectif est de tous les doter d'un gilet pare-balles individuel, y compris l'ensemble des réservistes ; ce n'est pas encore fait, mais cela me paraît essentiel : il est de notre devoir de les protéger sur le terrain.

Les crédits hors titre 2 nous permettront ensuite de poursuivre la mise en œuvre du plan d'urgence immobilier : je l'ai dit, 4 000 logements seront refaits auxquels s'ajoutent d'autres

infrastructures, notamment de sécurité.

Nous reconduisons aussi la commande de véhicules neufs – 3 000, je l'ai également indiqué, pour un total de 65 millions d'euros. C'est essentiel : le véhicule est l'élément clé de la capacité d'intervention d'une brigade, dont la surface est souvent équivalente, voire supérieure, à la superficie de Paris mais qui peut ne compter que six gendarmes.

Je m'attarde un instant sur les outre-mer, théâtre d'une violence endogène et croissante vis-à-vis des forces de l'ordre, qui se manifeste par des agressions de militaires de la gendarmerie, ainsi que de policiers. Les Antilles-Guyane, Mayotte et la Nouvelle-Calédonie suscitent particulièrement l'inquiétude. Le ministre a engagé un plan de renforcement des effectifs comme des moyens dont il importe qu'il soit mis en œuvre au cours des années à venir.

Mon deuxième objectif est de renforcer et rénover la relation de proximité, notamment à travers les brigades territoriales. La brigade territoriale est la brique de base : c'est le brigadier qui intervient au plus près de la population, qui a le premier contact avec elle. Il faut donc lui redonner les moyens – les moyens matériels que j'ai déjà évoqués –, mais aussi le temps de travailler. Nous avons déjà entrepris de moderniser et de simplifier son travail ; nous allons maintenant entamer une réflexion sur le contact. Les unités de six gendarmes ou moins, en particulier, ne peuvent plus agir sur la totalité du spectre, faute de temps et de personnels : nous allons donc revoir leur contrat opérationnel afin qu'elles se consacrent entièrement au contact. À l'avenir, elles ne s'occuperont plus ni d'écritures diverses, ni de soit-transmis du parquet, ni de police de la route dans le cadre d'opérations coordonnées, mais seront en permanence dehors, sur le terrain, au contact de la population et des élus. En 2017, je souhaite conceptualiser plus précisément ce changement et m'engager pour rendre présence et visibilité à la gendarmerie nationale, en particulier aux petites brigades. C'est essentiel, car nous avons pu perdre le contact ici ou là, à la faveur des évolutions successives et de la « rationalisation » auxquelles nous avons procédé. Je ne veux pas dire par là que celle-ci n'était pas une bonne chose, simplement que nous devons maintenant nous interroger sur l'évolution à venir.

Nous y sommes d'ailleurs contraints par l'obligation qui nous incombe de transposer la directive européenne sur le temps de travail. Nous sommes actuellement en phase de précontentieux, l'Union européenne nous ayant signifié que nous ne respectons pas la directive. Nous avons donc entrepris la transposition, en lien avec la défense, dans le cadre d'une approche statutaire.

Depuis le 1^{er} septembre, nous appliquons dans toutes les unités la modalité des onze heures de repos physiologique journalier par tranche de vingt-quatre heures. C'est, je ne vous le cache pas, d'une difficulté sans nom. Ainsi, on repart de zéro lorsque le temps de repos est interrompu, sauf au bout de neuf heures de repos, seuil qui requiert un nouveau calcul et un report ; de telles complexités administratives ne facilitent pas la tâche des commandants de brigade. Mais nous n'avons pas le choix. Il en résulte par ailleurs une baisse de notre capacité opérationnelle. Le changement est récent, mais nous évaluons la dégradation à 3 à 5 % de temps de service en moins. Ce n'est pas grand-chose, me direz-vous ; mais, pour 100 000 hommes, cela représente tout de même 3 000 à 5 000 équivalents temps plein (ETP).

Il s'agit là de dispositions transitoires : il nous reste à transposer définitivement la directive, toujours en lien avec la défense, en appliquant également les 48 heures maximales de travail hebdomadaire par agent. Cela nous pose un problème : cette mesure signifie que, quand on assure une garde à vue de 96 heures, on a quinze jours de repos ensuite ! Ce n'est pas ainsi

que nous fonctionnons aujourd'hui. Nous allons donc devoir trouver un système adapté. Nous en discutons avec l'Union européenne.

Je tenais à appeler votre attention sur ce point, car cette directive est un peu à contre-courant au moment où nous devons tous nous mobiliser contre le terrorisme. Nous allons nous y plier – nous n'avons pas le choix –, mais ce ne sera pas sans quelques difficultés.

Pour en revenir à la brigade, l'idée est de redonner sens à son travail non seulement par le contact, mais aussi par la formation des personnels. S'il n'est ni candidat à l'avancement ni engagé dans un cursus de formation adapté, et s'il se sent bien dans sa brigade, un gendarme peut y passer la totalité de sa carrière sans jamais revenir en école. Or l'évolution actuelle du contexte, des textes réglementaires, la complexification juridique croissante rendent essentielle une formation continue régulière. Voilà pourquoi je souhaite créer un centre de formation à la sécurité publique qui permettrait à chaque gendarme de passer tous les cinq ans une semaine dans une structure d'école, non pour être évalué mais pour être formé et informé. Nous y travaillons. Les brigadiers pourraient ainsi confronter leurs expériences, ce qui devrait améliorer *in fine* la qualité du service.

Garantir la sécurité de nos concitoyens, c'est s'interroger sur la proximité non seulement physique, mais aussi numérique, compte tenu de la société dans laquelle nous vivons. Puisqu'une partie croissante de nos concitoyens effectuent leurs démarches sur les sites internet des divers services publics, notre idée est de nous placer sur le flux numérique qu'ils utilisent afin de leur permettre d'accéder à une brigade virtuelle. L'outil est conçu comme une plateforme d'échange permettant aux citoyens de s'adresser directement à un gendarme pour obtenir un renseignement, être guidé dans leurs démarches ou signaler tel ou tel fait. Nous pourrions certainement y intégrer la pré-plainte en ligne, qui existe déjà, mais aussi, plus généralement, y proposer un accès permanent à tous les services publics de sécurité de la gendarmerie nationale. Il s'agit d'un projet récent sur lequel nous aurons encore à travailler et qu'il me paraît important de développer.

À propos du numérique, nous avons instauré à titre expérimental, dans le Pas-de-Calais et en région Bourgogne, le dispositif NEOGEND : une tablette numérique, affectée à chaque gendarme, contient toute la documentation, les bases de données professionnelles, les bases métier, les fichiers, la messagerie interpersonnelle et plusieurs applications facilitant son travail, bref lui tient lieu de bureau portable. Cet outil permet de diviser par quatre le temps de contrôle des personnes. Par exemple, il devient possible de contrôler en moins de trois quarts d'heure un bus entier de quarante-cinq places, ou, en scannant la bande MRZ qui identifie une pièce d'identité, d'interroger automatiquement la totalité des fichiers ouverts. C'est une vraie facilité, une vraie modernisation, et les agents sont fiers de pouvoir utiliser ce matériel très efficace.

En 2017, le dispositif sera étendu à toute la gendarmerie départementale. Nous avons commandé 50 000 tablettes dans le cadre d'un marché commun à la police et à la gendarmerie. En effet, la police est engagée dans la même démarche : c'est le service des technologies et des systèmes d'information de la sécurité intérieure (ST(SI)²), service commun, qui a conçu et développé le matériel.

C'est une autre étape importante de la modernisation de la maison. Elle devrait permettre de revoir les modes d'action, faciliter le travail du gendarme sur le terrain et lui faire gagner un temps qu'il pourra consacrer à discuter avec les personnes.

La modernisation en général est notre troisième objectif. Nous allons poursuivre la feuille de route, instaurée il y a trois ans par mon prédécesseur, le général Denis Favier. Dans ce cadre, l'ensemble des personnels de la gendarmerie a proposé plus de 3 900 mesures simples, quotidiennes, concrètes ; après les avoir analysées au niveau central, nous en avons sélectionné 360. Cette démarche innovante permet aux commandants et aux gendarmes de la brigade d'envoyer directement au niveau national, par l'intermédiaire d'une *hotline* dédiée, une proposition qui est ensuite analysée et qui, si elle est pertinente, est retenue puis généralisée.

Les résultats sont intéressants. Ainsi, le nombre d'états à fournir, auparavant très élevé – nous fournissions même en permanence des « états néant » –, a diminué de 70 %. Cela confirme qu'il y a dans notre administration, comme dans les autres, une grosse part d'autoconsommation, dont le meilleur juge est en définitive celui qui est en bas de l'échelle, celui qui, *in fine*, produit le travail. C'est donc à lui de formuler des propositions : c'est cela, l'esprit « feuille de route ».

La démarche de modernisation va aussi se poursuivre en lien avec la police nationale et nos structures communes. Ainsi, le service de l'achat, des équipements et de la logistique de la sécurité intérieure (SAELSI), après une période de rodage, est maintenant efficace : la totalité des marchés passés pour la police et la gendarmerie est partagé, ce qui nous permet d'échanger de bonnes pratiques dans différents domaines. Quant au ST(SI)², l'ensemble des logiciels et programmes informatiques sont désormais nativement partagés. Tout cela facilite le travail des gendarmes au quotidien.

À côté de notre flotte d'hélicoptères, nous avons développé – et nous continuons – une composante drones. Nous avons acquis un certain nombre d'appareils pour assurer différentes fonctions : police judiciaire, recherche du renseignement, constatations et prises de vue de l'institut de recherche criminelle lors d'accidents aériens, opérations de maintien de l'ordre grâce à la capacité d'observation en amont que les drones offrent à un escadron sur un terrain difficile ou dangereux.

Nous travaillons aussi sur la dimension prédictive en matière de délinquance, qui fait actuellement l'objet d'une expérimentation en Aquitaine. Il s'agit d'utiliser le *big data* pour agréger autant d'éléments que possible sur la délinquance, les données socio-économiques, etc., afin de déterminer à quel moment une zone risque plus ou moins d'être exposée à la délinquance – bref, de prévoir en quelque sorte la météo de la délinquance. Pas plus que la météo, ce n'est une science exacte, mais cela guide la réflexion de nos commandants d'unité, qui oriente à son tour les services. Nous en escomptons des résultats intéressants.

Cette modernisation est facilitée par la qualité de nos personnels, qui participent au projet d'entreprise commun. Mon ambition est de continuer à les valoriser et à les associer à la marche de la maison. J'ai déjà parlé de concertation ; les 75 membres de notre nouveau CFMG (conseil de la fonction militaire de la gendarmerie), élu il y a quinze jours, sont tous déjà des conseillers concertation locaux. Je les ai rencontrés la semaine dernière, et je puis vous assurer que la qualité de leur réflexion est impressionnante et leur esprit constructif remarquable. Nous devrions bien progresser grâce à cette structure, dont une partie prendra ensuite part, bien entendu, au CSFM (conseil supérieur de la fonction militaire) et à l'ensemble des travaux de concertation menés avec la défense.

Ce CFMG renouvelé voit arriver avec quelque inquiétude les APNM (associations professionnelles nationales de militaires), dont trois prétendent représenter les gendarmes.

Nous n'en sommes qu'au début de l'histoire, et leurs responsables n'ont pas encore dépassé la phase de rébellion pour entrer dans une phase adulte de construction. Mais il est normal qu'ils aspirent à exister et à capter des adhérents. S'ils ont un peu de mal à « décoller », ils n'en représentent pas moins un élément essentiel qu'il faudra intégrer au dialogue social. Les uns et les autres ont simplement besoin d'un peu de temps avant de pouvoir discuter ensemble.

M. Daniel Boisserie, rapporteur pour avis des crédits de la gendarmerie nationale. Vous avez été très complet, Mon général, mais je ne doute pas que mes collègues auraient encore des centaines de questions à vous poser !

Avec ce budget, on a l'impression de respirer ; on ne pouvait pas en dire autant lors de la fin de gestion du budget 2013. Dans l'intervalle, la commission de la Défense avait œuvré pour vous, à vos côtés comme aux côtés de votre prédécesseur, le général Favier ; nous ne pouvons que nous féliciter du résultat. Aujourd'hui, la gendarmerie est sur les rails, elle se modernise et s'adapte ; c'est ce que nous attendions.

C'est donc un grand millésime, marqué par une hausse de 3,5 % des crédits, même s'il y a encore beaucoup à faire, notamment dans l'immobilier. Je ne doute pas que nos collègues de l'opposition soient prêts à poursuivre notre œuvre – à laquelle ils ont d'ailleurs participé, il faut le leur reconnaître. Quoi qu'il en soit, le travail remarquable accompli par la direction générale de la gendarmerie doit être souligné : quand les choses vont bien, nous devons aussi le dire !

En matière de dégel des crédits, beaucoup a été fait en 2014. Où en êtes-vous pour 2016 ? Le dégel est-il achevé, est-il en cours ? Que faut-il que nous fassions en cette matière ?

Le Gouvernement a décidé de conforter l'indemnité journalière d'absence temporaire (IJAT), qui bénéficiera donc bien de l'exonération fiscale ; cela devrait vous satisfaire. Pourriez-vous nous en dire un mot ?

Quant au schéma national d'intervention, le plan PSIG Sabre est une excellente initiative, même si elle n'a pas encore été menée à son terme. Le primat donné à l'unité la plus proche est une très bonne idée, qui devrait souvent favoriser la gendarmerie, plus rapide que d'autres.

L'évolution de la protection balistique, tant individuelle que des véhicules, est bienvenue. Nous le savons pour nous être rendus à Saint-Astier. Il y a beaucoup à faire, et j'espère que vous aurez une bonne part de ce que vous demandez.

Où en est-on concernant les antennes du GIGN ? La montée en puissance de celles de Reims, de Nantes et de Tours est-elle achevée ? J'ai à cet instant une pensée particulière pour l'adjudant Alain Nicolas, gendarme du GIGN d'Orange tué il y a quelques mois par un forcené.

Qu'en est-il de la protection des centrales nucléaires ? EDF a-t-il vraiment joué le jeu ? Le constat en matière de protection des centrales est parfois préoccupant.

Outre-mer, qu'est-ce qui a changé avec la transformation des groupes de pelotons d'intervention en antennes du GIGN ?

Enfin, la question qui dérange : quels sont vos rapports avec la justice ? (*Sourires.*)

Général Richard Lizurey. S'agissant du dégel, la mise en réserve des crédits 2016 hors titre 2 était destinée aux loyers. Le ministre a souhaité qu'elle soit levée et que les crédits encore gelés – 112 millions d'euros en autorisations d'engagement, 99 millions en crédits de paiement – soient dégelés d'ici à la fin de l'année. S'ils ne le sont pas, nous ne serons plus en mesure de payer les loyers à partir de novembre, ce qui serait évidemment préjudiciable à nos bailleurs. Mais nous avons bon espoir que ce dégel ait lieu. L'affectation aux dépenses obligatoires des crédits mis en réserve nous a en tout cas permis de lancer dès le début de l'année des commandes de matériel, de sorte que nos unités voient arriver dès à présent des véhicules neufs.

La fiscalisation de l'IJAT a en effet été en question. Cette indemnité, qui fait l'objet d'un plan d'augmentation tous les six mois, a par ailleurs été revalorisée. Le Gouvernement s'est engagé à fonder sa défiscalisation sur une base légale, laquelle faisait jusqu'à présent défaut. Un texte de régularisation va donc être proposé, afin de sécuriser durablement l'IJAT.

Qu'est-ce qu'un PSIG Sabre ? C'est une unité qui inclut davantage de professionnels qu'un PSIG classique, soit environ deux tiers, pour un tiers de gendarmes adjoints volontaires ; qui bénéficie de formations adaptées sous l'égide d'un moniteur d'intervention professionnelle présent au sein de l'unité ; qui possède des moyens de déplacement également adaptés puisque nous avons acheté pour chaque unité, dans le cadre d'un marché public, des véhicules Volkswagen Sharan qui sont déjà en fonction ; qui est dotée de moyens de protection – casques et boucliers balistiques, à raison de six équipements par unité – et de moyens offensifs avec les HK G36, en sus des Flash-Ball ou des pistolets à impulsion électrique (PIE) utilisés par l'ensemble des PSIG.

Nous avons lancé un plan triennal de création de 150 PSIG Sabre, ce qui représente un tiers de la totalité des PSIG : nous en avons déjà créé 50 et nous allons en créer autant en 2017, puis à nouveau en 2018. À mon avis, la persistance de la menace et des violences exercées contre nos personnels nous conduira à poursuivre ce plan au-delà des 150 premières unités ; mais nous n'en sommes pas là.

Le schéma national d'intervention vise à permettre de réagir à des attentats. Dans le cadre normal, chacun intervient dans sa zone. En revanche, en cas de tuerie de masse, c'est l'unité la plus proche qui intervient. Ce peut être la police nationale en zone de gendarmerie, ou la gendarmerie en zone de police nationale. Ce schéma a été conçu au cours de l'année sous l'impulsion du ministre de l'Intérieur ; il n'a pas encore été mis en œuvre dans la réalité. Il a toutefois été appliqué, pour ce qui concerne la diffusion de l'information, à la faveur de la fausse alerte des Halles, et a alors fait la preuve de son efficacité : j'ai été prévenu dans les cinq minutes par la préfecture de police, nous avons immédiatement mis en alerte le GIGN et le peloton d'intervention de la garde républicaine s'est transporté sur les lieux en renfort de la brigade de recherche et d'intervention (BRI). Le schéma national d'intervention est donc plus qu'un concept : c'est une réalité. Il s'agit d'une avancée majeure. Face à une menace qui va durer, nous devons nous organiser de manière à réagir le plus vite possible à toute agression.

Les antennes du GIGN s'inscrivent dans cette perspective. Nous avons trois PI2G (peloton d'intervention interrégional de gendarmerie) ; nous en avons créé trois autres. Ils sont aujourd'hui tous opérationnels. Nous avons recruté durant l'été des personnels complémentaires ; les unités ne sont pas encore toutes à l'effectif complet, mais elles bénéficient de la présence de personnels du GIGN « central » qui leur ont été affectés et ont

été armées par des personnels d'active expérimentés, qui ont suivi des stages de recrutement et des tests de sélection. Les antennes interviennent d'ailleurs déjà dans le cadre d'opérations quotidiennes contre la délinquance.

Outre-mer, la transformation des groupes de pelotons d'intervention en antennes du GIGN modifie la conception du service : ces unités resteront engagées dans les opérations adaptées à leur territoire, mais seront désormais placées sous le contrôle opérationnel du GIGN, dont le personnel se rendra sur place pour s'efforcer de normaliser les équipements, contribuer à la formation là où le besoin s'en fait sentir et dégager une doctrine d'intervention partagée, aussi standardisée que possible. L'antenne du GIGN de Mayotte, elle, est nouvelle.

Cette évolution des antennes du GIGN est un élément important du dispositif opérationnel d'intervention.

Quant aux PSPG, ils sont consacrés à la sécurité des centrales nucléaires, non à leur sûreté. Ils sont armés et formés en vue de la lutte antiterroriste, ce qui a créé une asymétrie lorsqu'ils ont été confrontés à Greenpeace il y a quelques années : on ne va pas tirer sur un militant de Greenpeace qui s'introduit dans une centrale ! C'est un problème d'adaptation que nous n'avons pas résolu : aujourd'hui, lors d'intrusions à caractère non terroriste, on en revient au modèle habituel de maintien de l'ordre à l'aide de grenades lacrymogènes – nous en avons équipé nos personnels – et d'autres moyens classiques. Ce qui compte alors, c'est le renfort que peut apporter la gendarmerie départementale qui se trouve aux alentours de la centrale.

C'est dans ce contexte que nous avons récemment créé le commandement spécialisé pour la sécurité du nucléaire (COSSEN), chargé de procéder au criblage des personnes qui entrent dans les centrales, mais aussi de concevoir le dispositif de sécurité de celles-ci. Il y a encore du travail.

EDF joue le jeu, en prenant entièrement en charge les gendarmes mis à sa disposition. Nous allons certainement, en lien avec lui, adapter le contrat opérationnel de manière à pouvoir faire face aux différents types de menace, y compris celles de basse intensité.

La protection balistique est assurée par des équipements individuels. Nous travaillons actuellement, en lien avec le SAELSI, sur le véhicule de patrouille du futur : quel type de véhicule, et quelle protection ? Aujourd'hui, nous achetons des véhicules de la gamme commerciale, mais l'agression de nos camarades de la police nationale à Viry-Châtillon a montré qu'ils ne résistent pas à ce type de violences. Sans aller jusqu'à patrouiller en véhicule blindé comme en Nouvelle-Calédonie, nous devons mieux protéger nos véhicules pour assurer la sécurité de nos personnels.

Quant à nos rapports avec la justice, ils sont excellents, et méritent bien entendu d'être encore améliorés. (*Sourires.*)

Mme la présidente Patricia Adam. Vous êtes diplomate, général !

M. Jean-Michel Villaumé. Ma question concerne l'application de la directive européenne 2003/88 sur l'organisation du temps de travail. À l'origine, des dérogations étaient prévues pour la gendarmerie mais, à la suite d'un recours devant la Cour de justice de l'Union européenne, l'essentiel de ces dérogations a été supprimé et vous devez à présent appliquer la règle des vingt-quatre heures de poste et des onze heures de repos. Comment, avec toutes les difficultés que cela représente, appliquez-vous ces règles ?

M. Philippe Vitel. Je vous renouvelle, Mon général, mon admiration pour la gendarmerie, corps d'élite qui, dans les moments difficiles que nous traversons, a de nouveau apporté la preuve de ses grandes capacités.

Les moyens sont en augmentation mais comment pourraient-ils ne pas l'être, compte tenu d'un contexte qui ne fait que se dégrader, en termes d'insécurité, de délinquance, de terrorisme ? Ces moyens, même s'ils augmentent, sont-ils en adéquation avec l'explosion des menaces ?

Chaque année, je pose la question des véhicules. Des efforts énormes ont été déployés en termes d'immobilier et de logement ; j'ai le bonheur d'avoir dans ma circonscription la nouvelle direction départementale, à La Valette dans le Var, avec des logements très sympathiques, mais ce n'est pas le cas partout, et il faut poursuivre l'effort. Vous avez indiqué avoir pu acheter 3 000 véhicules, ce qui redescend l'espérance de vie des véhicules à dix ans. Votre prédécesseur me disait que les véhicules avaient en moyenne 150 000 kilomètres au compteur. Je pense que nous ne sommes pas en adéquation avec les risques avérés.

La même obsolescence est-elle constatée pour les hélicoptères ? Quel est le format des moyens en hélicoptères dont vous disposez, leur type, leur âge ? Avez-vous été fournis en appareils neufs ?

Combien d'hommes de la gendarmerie sont-ils positionnés en OPEX ?

Enfin, vous avez évoqué une mise en réserve sur les moyens dédiés aux loyers, alors que je croyais que les mises en réserve ne concernaient que des investissements en matériel – c'est d'ailleurs pourquoi votre prédécesseur nous avait indiqué, l'an dernier ou il y a deux ans, qu'il n'avait pu commander des véhicules que le 4 octobre, au moment de la levée de réserve. Comment se fait-il que soient mis en réserve des moyens en fonctionnement parfaitement prévisibles dès le premier jour de l'année ?

M. Michel Voisin. Vous procédez aujourd'hui à des regroupements de brigades au sein de communautés de brigades. Dans le monde rural, l'efficacité de ces dernières m'a été maintes fois démontrée par le commandant départemental mais les nouvelles distances laissent à penser aux populations qu'elles sont désavantagées. Ces regroupements ont-ils permis des économies d'échelle ?

Ma deuxième question, que je pose tous les ans, concerne les rapports avec les élus locaux. Ces relations semblent se resserrer un peu, après un relâchement. Le confirmez-vous ?

Enfin, la gendarmerie loue des véhicules, notamment pour des recherches et du renseignement. Avez-vous réfléchi à un système semblable à celui des services fiscaux, avec des véhicules propres à la gendarmerie et des plaques qui seraient changées à chaque intervention pour ne pas être repérées ?

Général Richard Lizurey. En ce qui concerne la directive « temps de travail », je n'ai pas connaissance de dérogations introduites au moment de la ratification du texte par la France, s'agissant de la gendarmerie ou de quelque autre service que ce soit. Cela dit, la directive ne nous posait pas problème dans la mesure où nous ne l'appliquions pas. Il se trouve qu'une instance a été introduite par l'un de nos personnels, qui a appelé l'attention de l'Union européenne sur la non-transposition de la directive en droit français, et nous sommes donc en

phase de pré-contentieux.

Nous remplissons déjà certaines exigences de la directive. Alors qu'elle prévoit vingt-quatre jours de vacances par an, nous sommes à quarante-cinq jours de permission. Alors qu'elle prévoit vingt-quatre heures de repos par semaine, nous sommes à quarante-huit heures. En revanche, nous ne sommes pas en conformité sur les onze heures de repos physiologique journalier et les quarante-huit heures de travail maximal hebdomadaire.

Nous avons commencé par mettre en place les onze heures de repos physiologique journalier car, parallèlement à l'instance devant la Cour européenne, une association a introduit en janvier 2016 un recours devant le Conseil d'État attaquant notre précédente instruction sur le temps de travail. Nous avons demandé au Conseil d'État s'il était possible d'attendre la transposition définitive, en 2017, pour régler le problème. Il nous a expliqué qu'il serait obligé de nous condamner si nous maintenions notre texte, ce qui nous a contraints, en mars 2016, à retirer l'instruction et à engager un travail de concertation avec le CFMG pour rédiger un nouveau texte, lequel est entré en vigueur le 1^{er} septembre.

Ce nouveau texte complexifie la manœuvre car chaque gendarme doit désormais avoir onze heures de repos journalier par tranche de vingt-quatre heures. À défaut, il a un droit à un temps de récupération, appelé repos physiologique compensateur, qui donne lieu à des calculs assez complexes. Si un gendarme est rappelé au bout de huit heures de repos, on lui doit les onze heures précédentes. Si, en revanche, il a passé la barre des neuf heures, on lui calcule la différence entre onze heures et le moment où il a été rappelé. Cette comptabilité se fait par le biais du logiciel Pulsar GD.

Les premiers retours des unités font état d'une dégradation du service. Nous ferons un premier RETEX avec les personnels fin novembre et un deuxième début 2017 afin de voir comment aménager ces dispositions, mais la mesure est en tout état de cause définitive. Nous travaillons parallèlement à la transposition complète de la directive, avec les quarante-huit heures maximales de travail hebdomadaire.

S'agissant des moyens, je serais tenté de dire qu'ils sont en adéquation avec la menace mais que, si nous en avons plus, ce serait encore mieux. Pour la première fois depuis longtemps, 3 000 véhicules neufs arrivent : c'est exceptionnel. Il faut que l'effort s'inscrive bien sûr dans la durée afin que nous puissions renouveler le parc de véhicules. Aujourd'hui, sur quelque 30 000 véhicules, 3 800 devraient normalement être réformés et sont maintenus en service faute de véhicules pour les remplacer. L'effort va se poursuivre en 2017 à hauteur de 65 millions d'euros, et je pense qu'une telle trajectoire nous permettra de résorber notre stock de véhicules en instance de réforme.

Notre flotte d'hélicoptères est de cinquante-six appareils – moins un à cause d'un accident survenu à Tarbes récemment : quatorze EC145, quinze EC135 et vingt-six Écureuils. Ces derniers sont des appareils anciens mais, complètement rétrofités, ils sont parfaitement adaptés à la mission. Une partie de ces moyens est mise à la disposition de la police nationale dans le cadre d'une convention : la police nationale a un droit de tirage de mille heures de vol, qu'elle paye.

La mise en réserve de crédits pour des dépenses obligatoires a été une surprise ; cela étant, c'est pour nous une vraie opportunité de réaliser les effectifs dans l'année. C'est un choix gouvernemental que je considère comme positif car cela nous permet de recevoir dans les

unités en septembre des matériels commandés en début d'année.

Nous avons peu de personnel en OPEX aujourd'hui. La dernière grande opération a été l'Afghanistan, de même quelques gendarmes ont été engagés en Côte d'Ivoire. Sous le commandement opérationnel du CEMA, nous avons actuellement 109 personnels engagés sur onze théâtres – beaucoup de prévôts, quelques COMGEND. Nous sommes dans une phase extrêmement basse de participation aux OPEX.

En ce qui concerne les communautés de brigades, je partage, Monsieur Voisin, votre analyse sur l'éloignement du gendarme de la population. Le sentiment que les gens nous renvoient, c'est qu'ils ne voient plus le gendarme. C'est l'une des raisons qui me conduisent à réfléchir à la rénovation du travail de contact, avec peut-être la création de brigades de contact, c'est-à-dire de personnels dont la seule vocation serait d'aller à la rencontre de la population, d'être sur le terrain. Pour cela, il faut que je revoie leur contrat opérationnel. Aujourd'hui, n'importe quelle brigade a la totalité du spectre missionnel à effectuer. L'objectif est de confier pour seule mission à ces brigades d'aller à la rencontre de la population et des élus.

La relation avec les élus est en effet déterminante. Nous allons doter l'ensemble des gendarmes d'un téléphone de service individuel afin qu'ils puissent communiquer leur numéro aux élus et être joignables en permanence. Cela me paraît essentiel au renouvellement de cette relation de proximité.

Deux types de véhicules sortent de la flotte classique par achat : d'une part, ceux qui font l'objet d'un marché de location, essentiellement pour les unités de recherche, et, d'autre part, les véhicules banalisés, dont nous disposons dans la durée et qui ont une immatriculation militaire administrative mais des plaques civiles enregistrées dans le système d'immatriculation des véhicules (SIV). Ce dernier est ouvert à certains professionnels et il leur est donc possible, à la faveur d'une consultation du SIV, d'obtenir la liste des véhicules de l'administration. C'est là une faille ; nos véhicules banalisés ne sont pas toujours si banalisés que cela.

Nous disposons également de 663 véhicules récupérés par le biais de la saisie des avoirs criminels. C'est là une piste très intéressante. En moins d'un mois, il est désormais possible de saisir le véhicule et de l'affecter à une unité.

M. Philippe Nauche. S'agissant du renseignement, la sous-direction de l'anticipation opérationnelle (SDAO) a-t-elle bénéficié d'effectifs supplémentaires ? Où en est la mise en œuvre des apports techniques et des modalités administratives, avec notamment le contrôle de la Commission nationale de contrôle des techniques du renseignement (CNCTR), de la loi sur le renseignement ? Enfin, quelle est la part des gendarmes adjoints volontaires tant dans les recrutements classiques que dans la réserve ?

Mme Marie Récalde. L'instruction provisoire sur le temps de travail s'applique à la gendarmerie départementale, mais qu'en est-il de la gendarmerie mobile, qui n'a pas tout à fait le même mode opératoire ?

Je ne vois pas très bien ce que serait la différence des brigades de terrain avec les brigades existantes. L'idée de rapprocher les gendarmes de la population est louable, et c'est d'ailleurs quelque chose qui est demandé, mais cela signifie-t-il que vous souhaitez décharger ces brigades d'une partie du travail administratif – qui est énorme – et éventuellement externaliser ce travail ?

Enfin, où en êtes-vous de la lutte contre la cybercriminalité ?

M. Olivier Audibert Troin. Mes deux questions ont pour point commun le soleil car elles concernent l'une Mayotte et l'autre le Var.

Je rentre de Mayotte, où j'ai été accueilli pendant six jours en stage d'immersion au groupement de gendarmes commandé par le colonel Philippe Leclerc. J'ai visité notamment l'antenne du GIGN récemment établie et montant actuellement en puissance. La situation à Mayotte est particulièrement explosive. On parle beaucoup des migrants de l'île de Lampedusa : nous ferions bien de parler aussi des migrants sur l'île de Mayotte car nous compterons cette année quelque 22 000 reconduites aux grandes Comores, sans compter tous ceux qui passent à travers les mailles du filet. C'est ainsi qu'un département officiellement recensé à 212 000 habitants en compte en réalité 350 000, ce qui provoque des tensions extrêmement fortes.

Je sais que des renforts sont prévus, notamment des pelotons de gendarmes mobiles dans les jours à venir. Cependant, il existe un véritable problème avec l'équipement. Le seul hélicoptère de l'île, celui de la gendarmerie, sert à tout et, même s'il a été reconfiguré, l'appareil est très vieux. De même, sur les deux intercepteurs chargés de récupérer les migrants, un est aujourd'hui hors service : la brigade tourne vingt-quatre heures sur vingt-quatre, 365 jours par an, avec un seul intercepteur ! Est-il prévu, au budget 2017, de renouveler le second intercepteur ?

En ce qui concerne le Var, nous avons évoqué ici à de nombreuses reprises, concernant l'opération Sentinelle et la lutte contre le terrorisme, la nécessité d'un véritable maillage territorial et de la présence de nos forces armées sur la totalité du territoire national. Il semble que le maillon faible en matière de lutte contre l'insécurité et en particulier le terrorisme soit la ruralité. Comment pouvons-nous expliquer à nos populations qu'au nom des sacro-saintes économies de dépenses publiques et des mutualisations, on ferme régulièrement des brigades territoriales ? Cette politique est à rebours de l'aménagement du territoire tel qu'il devrait être pratiqué. Envisagez-vous, dès lors, un redéploiement de nos brigades territoriales ?

Général Richard Lizurey. La SDAO a reçu quatre effectifs supplémentaires dans le cadre du plan de renforcement. C'est un service qui compte soixante-sept personnels au total, dont une grande partie au centre de renseignement opérationnel. En tout et pour tout, vingt-six personnels sont dans la fonction de renseignement proprement dite. En comparaison, le service central du renseignement territorial compte 300 personnes.

Dans le cadre de la loi « renseignement », la SDAO est un service prescripteur pour les différentes techniques, intrusives ou de surveillance, à l'instar du GIGN et des sections de recherches. Le dispositif me paraît pour l'instant correspondre à nos besoins. Si demain avait lieu une explosion de signalements, nous serions sans doute conduits à revoir le nombre de lignes d'interceptions de sécurité.

Nous avons formé ceux de nos personnels qui ont connaissance de ces techniques dans les sections de recherches et au GIGN, de manière qu'ils s'inscrivent dans cette dynamique, contrôlée, vous l'avez dit, par la CNCTR. L'ensemble du dispositif d'autorisation remonte au niveau central, est traité par la SDAO et signé personnellement par le directeur général : je vois ainsi passer la totalité des demandes à la fois d'interceptions de sécurité et de techniques particulières avant qu'elles soient transmises au Premier ministre et à la CNCTR.

M. Philippe Nauche. Mon inquiétude porte sur la fluidité du système.

Général Richard Lizurey. C'est effectivement un peu procédurier mais je trouve que le dispositif est assez réactif. Nous pouvons monter une écoute en moins de vingt-quatre heures.

Environ 7 000 gendarmes adjoints volontaires sont recrutés. Parmi les sous-officiers recrutés 48,8 % sont des gendarmes adjoints volontaires, ce qui est une bonne chose puisque cela nous permet d'avoir des personnels qui, au moment où ils entrent en école, ont déjà une bonne base de formation, que nous avons pu tester. Quand ils quittent le service actif pour rejoindre la vie civile, nous leur proposons un contrat d'engagement dans la réserve ; je n'ai pas en tête la proportion d'entre eux qui signent un « engagement à servir dans la réserve », ESR, mais ils sont nombreux.

Le schéma normal d'une candidature à la gendarmerie est plutôt d'abord la réserve avant une candidature soit comme gendarme adjoint volontaire soit comme sous-officier. Si la personne ne peut devenir tout de suite sous-officier, elle peut passer par le statut de gendarme adjoint volontaire pour devenir sous-officier ensuite. Nous avons beaucoup de jeunes réservistes, y compris de moins de dix-huit ans : nous ne pouvons employer ces derniers mais nous les formons.

L'instruction provisoire sur le temps de travail s'applique aussi à la gendarmerie mobile. La directive européenne précise que, lorsque les personnels ne sont pas employés mais en alerte au cantonnement pendant onze heures, le contrat est rempli. Paradoxalement, donc, la GM respecte davantage la directive – à 95 % – que ne le fait la gendarmerie départementale. Les 5 % restants sont liés à des contextes particuliers de violences ou d'activité importante : les récupérations sont alors cumulées et données à la fin. Il existe un cas particulier pour les déplacements en outre-mer puisque le texte considère que dans l'avion les personnels ne sont pas en repos physiologique mais en temps de travail ; aussi, quand ils se rendent en Nouvelle-Calédonie, par exemple, nous leur donnons une journée de repos à leur arrivée, de même qu'à leur retour.

Une brigade classique aujourd'hui a la totalité du spectre missionnel : police de la route, police judiciaire, police administrative..., ainsi que toutes les charges administratives liées au fonctionnement d'une brigade. L'idée serait de retirer toutes ces missions, ou une grande partie, à certaines brigades pour leur donner du temps. Tout ce qui consomme du temps à la caserne a vocation soit à ne plus être fait soit à être fait par quelqu'un d'autre, une unité spécialisée comme une unité de recherche pour la PJ, une unité motorisée pour la sécurité routière... L'objectif est que les gendarmes de ces unités n'aient d'autre mission que le contact avec la population et les élus, sans travail de nuit qui implique des récupérations ni déplacements au chef-lieu de communauté qui prennent du temps. Nous expérimenterons le concept ici et là pour voir si c'est, tout d'abord, réalisable et, ensuite, efficace.

La cybercriminalité va se développer. Nous avons au pôle judiciaire de la gendarmerie nationale un centre de lutte contre la cybercriminalité travaillant en liaison avec la sous-direction de la lutte contre la cybercriminalité de la police nationale. En outre, des gendarmes sont présents au sein de la plateforme Pharos, une plateforme de signalement sur internet. Nous développons des capacités de surveillance, avec des cyberpatrouilles. Ce dispositif a été créé il y a de nombreuses années dans le cadre de la lutte contre la pédopornographie et se développe aujourd'hui dans d'autres domaines. Nous allons également créer cette année un nouveau dispositif de recueil des plaintes d'escroquerie sur internet au niveau national. La difficulté est de trouver le parquet compétent. Nous sommes en discussion avec la

chancellerie pour qu'elle désigne celui-ci ; nous aimerions que ce soit Pontoise.

Dans chaque section de recherches a été mis en place un groupe dédié au contentieux de la cybercriminalité. Ce groupe s'appuie sur les enquêteurs NTECH, spécialistes des nouvelles technologies. L'objectif est d'établir une chaîne fonctionnelle qui permette de traiter le contentieux, local mais aussi national, en liaison soit avec les parquets locaux, soit avec les juridictions inter-régionales spécialisées (JIRS), soit au niveau national. Le dispositif évolue en parfaite synergie avec celui de la police nationale.

Je suis inquiet au sujet de Mayotte. Les événements qui se sont produits il y a trois ou quatre ans risquent malheureusement de se reproduire, et nous nous y préparons. C'est pourquoi nous avons injecté des renforts : l'antenne du GIGN mais aussi des gendarmes mobiles, voire territoriaux. Nous planifions même des renforts massifs en vue d'événements majeurs. Il n'y a pas beaucoup d'équipements sur place pour stationner des unités sur le long terme ; à l'époque, certains escadrons étaient restés trois mois sur place et nourris avec des rations de combat. Mayotte est le premier département d'outre-mer que j'irai visiter car c'est là que le risque est maximal. L'immigration dans ce département est massive. Elle provoque des réactions parmi la population, notamment des « décasages », c'est-à-dire des opérations coordonnées de Mahorais en vue de déloger les migrants comoriens, avec force violences et agressions.

Un intercepteur coûte 300 000 euros. Je suis prêt à acheter une vedette à 70 000 ou 80 000 euros mais on m'explique qu'il faut que j'achète la même chose que les autres. La brigade nautique locale a une activité extrêmement forte, avec un taux d'interpellation d'étrangers en situation irrégulière très élevé. Ils travaillent de jour comme de nuit dans des conditions difficiles, et j'admire leur engagement. C'est, je pense, le département où le travail de la gendarmerie est le plus difficile, mais aussi le plus ingrat car on n'en entend pas parler. Nous n'avons pas les moyens d'acquérir un intercepteur pour l'instant mais nous sommes clairement dans une logique d'achat à court terme.

S'agissant du maillage territorial, nous réfléchissons à une évolution. En quinze ans, cinq cents brigades ont été dissoutes, leur nombre passant de 3 600 à 3 100. C'était une rationalisation nécessaire ; le rassemblement sur des emprises plus importantes offre des capacités supplémentaires d'intervention. Le temps d'intervention moyen est actuellement de douze minutes. Le problème, c'est que nous nous sommes éloignés de la population. C'est quelque chose que j'entends et sur lequel nous devons travailler.

Il faut que nous poursuivions cette action-là où c'est justifié. À mes yeux, les brigades se trouvant en zone de police nationale n'ont pas vocation à perdurer ; c'est le bon sens même que de ramener les gendarmes dans leur zone de compétence. J'envisage également de poursuivre la suppression des groupes de commandement des compagnies dont les effectifs sont inférieurs à cinquante, et nous poursuivons, je pense, les dissolutions là où l'immobilier est vétuste et défaillant ; plutôt que de reconstruire et de mettre à contribution les collectivités locales, il me paraît plus intéressant de dissoudre la brigade et de la regrouper sous le chef-lieu de communauté de brigades. En revanche, partout ailleurs, l'idée est de développer des unités de contact ayant vocation à afficher la présence de l'État et à rechercher du renseignement dans la profondeur du territoire, car cela me paraît déterminant dans le contexte actuel. Ce n'est pas le moment de créer des déserts de sécurité.

M. David Comet. Accession au deuxième cercle du renseignement, nouveau schéma national d'intervention, création de PSIG Sabre supplémentaires, bon équilibre des missions

Sentinelle en lien avec les militaires de l'armée de terre dans un sens plus dynamique, renforcement des personnels et commande de 3 000 véhicules : que pensez-vous qu'il faudrait faire de plus ou de mieux pour lutter plus efficacement contre le terrorisme, étant entendu que les victoires à venir dans nos OPEX risquent de créer les conditions du retour des djihadistes en France ?

La commission d'enquête Fenech-Pietrasanta de lutte contre le terrorisme préconise notamment d'augmenter – c'est la proposition numéro un – le nombre de cartouches tirées chaque année par les personnels des unités élémentaires de police et de gendarmerie dans le cadre des séances d'entraînement ; de détacher en permanence – proposition numéro treize – des officiers de gendarmerie au sein de la DGSI ; et de fusionner – proposition numéro quatorze – le SCRT et la SDAO dans une nouvelle direction du renseignement territorial rattachée directement au ministre de l'Intérieur. Que pensez-vous de ces propositions ?

M. Philippe Meunier. Vous nous avez appris une information importante : l'utilisation par la gendarmerie de véhicules saisis. Lors d'un stage d'immersion au GIGN, on m'avait expliqué que ce n'était pas possible pour des raisons d'entretien de ces véhicules. Pouvez-vous nous dire quels types de véhicules sont affectés dans vos services, dans quels services ils sont affectés, et comment vous avez résolu la question de l'entretien de ces véhicules hors gamme classique de dotation ?

Général Richard Lizurey. On peut toujours faire mieux en matière de renseignement. Pour cela, il faut aujourd'hui développer un état d'esprit particulier consistant à passer du besoin d'en connaître au devoir de partager. Je ne dis pas que tout doit être mis sur la table mais il faut changer de culture dans le renseignement : le service localement compétent doit savoir quelles menaces sont présentes chez lui, alors que ce n'est pas toujours le cas actuellement. Il arrive en effet que des services découvrent, après un événement ou une opération, que des personnes dangereuses étaient présentes dans leur secteur.

C'est aussi une affaire de moyens juridiques. Nous disposons d'un certain nombre de bases de données et de fichiers qui comportent beaucoup de renseignements. Face à la menace exceptionnelle, à cet état de guerre cité par le Premier ministre, il faut se poser la question de leur interconnexion. Il ne s'agit pas, bien sûr, de faire n'importe quoi ; le système doit être contrôlé, vérifié, pour ne pas être détourné de sa finalité, mais cela permettrait de faire progresser, à moyens constants, la lutte contre le terrorisme.

S'agissant du nombre de cartouches disponibles pour l'entraînement, nous avons tiré les enseignements de la commission d'enquête puisque nous avons multiplié ce nombre par deux, passant de trente à soixante dans le cadre des séances d'instruction. Nous travaillons aussi à la mise en place complémentaire de moyens de simulation en matière de tir ; des expérimentations ont été réalisées avec des industriels. Nous avons d'ailleurs augmenté la dotation de cartouches dans le service courant, passant de vingt-cinq à trente, nous alignant ainsi sur la police nationale. Nous travaillons également sur un suivi longitudinal des gendarmes, actuellement expérimenté au GIGN, avec un carnet de formation individuel.

Oui, il faut détacher des officiers de gendarmerie à la DGSI mais la question est de savoir pour quoi faire. Cela peut avoir du sens si les personnels ont une compétence qui apporte quelque chose à la DGSI. Nous candidaterons sur des profils de poste où c'est possible. Je pense que nous arrivons dans une période où ce sera accepté. C'est le début de l'histoire. Pour en avoir discuté avec Patrick Calvar, je sais qu'il a des besoins sur un certain nombre de

compétences.

Comme je l'ai dit, le SCRT compte 300 personnels, contre vingt-six, pour la partie renseignement, à la SDAO. Je ne suis donc pas sûr qu'un regroupement des deux s'avère beaucoup plus efficace. En outre, le regroupement me poserait problème car, en tant que chef opérationnel, j'ai besoin d'une capacité de renseignement dans le cadre de mes propres opérations, à Notre-Dame-des-Landes et ailleurs, et ces vingt-six y suffisent à peine. Il faut tout de même noter que l'adjoint de la SDAO est un commissaire de police et qu'un adjoint du patron du SCRT est un gendarme. La vision intégratrice n'est pas toujours opérante ; en l'espèce, cela ne me paraît pas être le cas.

Au tout début, il fallait, pour l'emploi des véhicules saisis, une condamnation définitive. Dans un deuxième temps, permission a été accordée de les utiliser en cours d'instruction, mais une expertise était obligatoire ; il fallait que quelqu'un la paye, et nous ne le souhaitons pas. Tout cela a été réglé car il suffit désormais d'une évaluation par l'enquêteur lui-même. Nous conservons des véhicules dans la gamme classique, que nous pouvons entretenir dans nos ateliers autos. L'ensemble des unités est éligible à ce type de saisie. Ce n'est pas forcément l'unité qui saisit un véhicule qui s'en servira. Il s'agit de véhicules banalisés, de toutes marques.

Mme la présidente Patricia Adam. Merci, général.

La séance est levée à dix-neuf heures.